

DEPARTEMENT DU  
VAL D'OISE

REPUBLIQUE FRANCAISE

LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

ARRONDISSEMENT  
DE SARCELLES

COMMUNE DE MONTMORENCY

N° 2

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES

**OBJET :**  
Modification du tableau des  
effectifs

**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance ordinaire du 6 avril 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le 6 avril à 20 heures

Le nombre des Conseillers  
Municipaux en exercice est de 35

Le Conseil Municipal de la Commune de MONTMORENCY, légalement convoqué le 31 mars 2023, s'est réuni à la Salle des Fêtes, 3, avenue Foch, sous la présidence de M. THORY, Maire.

**Présents :**

M.PEGARD, Mme SOUMAT, M. BRIANCHON, M. SAURAY, M. DAUX,  
M. DALOYAU, Mme DAUBELCOUR, M. GUIRAUDET, Mme QUIRET,  
M. GALLIMIDI, Mme BERRA, Mme CHARBONNIER, M. CUSMANO,  
Mme ANGELO, M. ARNOULT, M. GELLER, Mme DUHALDE, M. TAYBI,  
M. AVEAUX, M. WISS, Mme BODILSEN, Mme BOEHM, Mme PHILIPON,  
M. ESKENAZI, Mme BONNET, M. ZUILLI, M. DUCHÊNE.

Transmise en S/Préfecture de Sarcelles  
le : **13 AVR. 2023**

**Absents excusés :**

Mme NOACHOVITCH ..... Procuration à M. GUIRAUDET  
Mme HAGEGE-RADUTA ..... Procuration à Mme BERRA  
Mme GROSJEAN ..... Procuration à M. M. ARNOULT  
Mme DARROUX ..... Procuration à M. le Maire  
Mme CHENET ..... Procuration à Mme BONNET  
M. BOUTRON ..... Procuration à M. ESKENAZI

Publiée le : **14 AVR. 2023**

Certifiée exécutoire par le Maire,  
Montmorency le : **14 AVR. 2023**

Pour le Maire et par délégation  
Le D.G.A.S.  
Anne-Marie SORDEL

**Absent**

M. RAUMEL

**Secrétaire de séance :**

M. ZUILLI

« Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire. Il peut également faire l'objet, dans le même délai, d'un recours gracieux auprès de Ville, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :  
- à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale ;  
- deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai. »

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 AVRIL 2023

## DELIBERATION N° 2

### OBJET : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale (notamment l'article 97-I),

Vu le tableau des effectifs annexé au budget primitif 2023,

Vu l'avis favorable de la commission d'Administration Générale en date du 21 mars 2023,

Vu la note de présentation et sur rapport de Mme DAUBELCOUR,

**Après en avoir délibéré,**

**Le Conseil Municipal à l'unanimité,**

### CRÉE :

FILIERE ADMINISTRATIVE
1 poste d'adjoint administratif principal de 2 <sup>ème</sup> classe, à temps complet, sur la fonction d'agent d'accueil

La rémunération sera déterminée par référence à la grille indiciaire du cadre d'emplois correspondant. Un régime indemnitaire sera également versé au titulaire du poste le cas échéant.

L'emploi créé, en cas de recherche infructueuse d'un candidat statutaire, pourra être occupé par un agent contractuel, titulaire d'un diplôme de niveau correspondant au cadre d'emplois, recruté à durée déterminée au vu de l'application de l'article 3-3 alinéa 1, article 3-2 ou article 3-3 alinéa 2 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984.

IMPUTE la dépense au chapitre 012 du budget.

CLOS ET DELIBERE EN SEANCE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.

Yves ZUILI  
Secrétaire de séance



Maxime THORY  
Maire de Montmorency